

COMMUNE D'OUFFET
Conseil communal

Conformément aux articles L1122-11 et L1122-12 du CDLD, nous avons l'honneur de vous inviter à la **réunion du Conseil communal** qui aura lieu à la Maison communale d'OUFFET le **le lundi 03 décembre 2018 à 19H30' (dix-neuf heures trente)**.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR.

Première convocation.

SEANCE PUBLIQUE :

- 1) Elections communales – Communication de la validation.
- 2) Conseil communal – Examen et vérification des conditions d'éligibilité et des incompatibilités.
- 3) Prestation de serment des conseillers.
- 4) (*Facultatif*) Prise d'acte des désistements (art. L1122-4 du CDLD)
- 5) (*Facultatif*) Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités des suppléants remplaçant les élus s'étant désistés.
- 6) (*Facultatif*) Prestation de serment des suppléants remplaçant les élus s'étant désistés.
- 7) Conseillers communaux – Formation du tableau de préséance.
- 8) Conseil communal – Adoption du pacte de majorité.
- 9) Bourgmestre – Installation et prestation de serment.
- 10) Echevins – Installation et prestation de serment.
- 11) CPAS – Election de plein droit des conseillers de l'action sociale présentés par le groupe politique.
- 12) Conseil de Police – Information relative aux dispositions légales – Election des représentants communaux auprès du Conseil de Police de la ZPC.
- 13) Intercommunales – Rappel des dispositions légales.

Ouffet, le 19 novembre 2018.

Par le Collège,

Le Directeur général,
(S) Henri LABORY

Le Bourgmestre,
(S) Caroline MAILLEUX